

# La biosécurité, toujours d'actualité



Ce printemps, Agri-Marché a mis à jour les protocoles de biosécurité de ses fermes porcines corporatives. À la même période, le Conseil canadien de la santé porcine (CCSP) nous invitait à participer à une enquête nationale sur la biosécurité porcine. Voici donc les plus récentes informations sur ce sujet bien d'actualité.

En 2004-2005, l'industrie porcine canadienne a subi des pertes sans précédent à la suite de l'épidémie de circovirus. Face à cela, un groupe de travail composé de producteurs de porcs, de médecins vétérinaires, de chercheurs et d'organismes gouvernementaux a été formé en 2007. Un financement de 76,22 millions de dollars du gouvernement fédéral fut alors octroyé. Leur programme comportait deux phases :

- Phase 1 : le programme de vaccination contre le circovirus (30,6 M\$).
- Phase 2 : la création du Conseil canadien de la santé porcine (CCSP) qui a pour mandat d'encadrer, de coordonner et de soutenir la gestion de la santé du cheptel porcin.

Un des trois volets majeurs du CCSP pour les trois prochaines années est la biosécurité, d'où la réalisation de l'enquête nationale qui s'est terminée le 30 avril 2010. Le but de cette étude est d'obtenir une « photo » des pratiques en cours sur les fermes visitées et sélectionnées au hasard, selon leur région et le type de production. Avec les résultats, le CCSP connaîtra mieux les pratiques actuelles, ce qui leur permettra de continuer leur mandat.

En attendant, où en sommes-nous? Les producteurs ont une connaissance générale de la biosécurité, mais peu ont des protocoles écrits, basés sur les standards de l'industrie et de la science. Cette première étape d'observation étant passée, la suivante consiste à expliquer et faire comprendre le pourquoi des mesures. Toutes les personnes impliquées dans la ferme devraient être encouragées à

donner leur avis sur les protocoles et à identifier les endroits où les applications pourraient être plus difficiles.

On devrait faire ces protocoles dans des versions courtes pouvant être à la vue dans les endroits appropriés. Il faut développer une « culture de biosécurité » et se souvenir qu'il faut agir et ne pas seulement en parler!

Profitez de l'été afin de bâtir un protocole. Parmi les procédures à mettre en place, il y en a quatre qui sont plus importantes, soit celles concernant :

- les animaux qui entrent (statut de santé et possibilité de quarantaine pour les sujets reproducteurs);
- les procédures d'entrées dans la ferme pour les personnes (douche ou entrée danoise, vêtements et bottes qui demeurent dans la ferme);
- les véhicules de transport servant aux déplacements des animaux (lavage, désinfection et séchage adéquats); et
- la localisation (important surtout pour les pathogènes qui se transmettent dans l'air). Évidemment, il y a peu à faire pour les fermes déjà construites, mis à part l'installation de systèmes d'air filtré pour les maternités ou les centres d'insémination.

Quand on pense à la biosécurité, l'idée est de garder les organismes pathogènes à l'extérieur de la ferme. Un protocole est essentiellement fait de choses simples, mais qui doivent être respectées en tout temps.



**Dr Jacques Miclette**  
MÉDECIN VÉTÉRINAIRE  
AGRI-MARCHÉ INC.